



Concours des « Maisons fleuries »

Edition 2022

La municipalité vous propose de participer au concours des Maisons fleuries.

Je présente ma candidature et la dépose en mairie avant le 30/06/2022.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Courriel :@.....

Nous vous rappelons que les maisons et jardins doivent être visibles de la rue.

Aucun droit d'inscription n'est demandé.

Le jury effectuera son passage jusqu'à la fin du mois de septembre.

En participant à ce concours, vous autorisez les membres du jury à prendre des photos de votre jardin.

Ces photos pourront être publiées dans le magazine communal.

Le : ___/___/2022

Signature :